

Zeitschrift: Bulletin de l'Association suisse des électriciens
Herausgeber: Association suisse des électriciens
Band: 20 (1929)
Heft: 11

Rubrik: Productions pour l'assemblée générale de l'ASE

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communications des organes des Associations.

Les articles paraissant sous cette rubrique sont, sauf indication contraire, *des communiqués officiels du Secrétariat général de l'A.S.E. et de l'U.C.S.*

Aux membres de
l'Association Suisse des Electriciens (A. S. E.)
 et de
l'Union de Centrales Suisses d'Electricité (U. C. S.)

Invitation

aux

Assemblées annuelles 1929

à St. Moritz les 6 et 7 juillet, excursions le 8 juillet.
 La participation des dames est vivement souhaitée.

La Commune de St. Moritz, propriétaire de la centrale d'électricité du même nom, a très obligeamment invité nos deux associations à tenir leurs prochaines assemblées à St. Moritz.

Le Comité d'organisation, présidé par M. le directeur *Th. Rofler*, a établi dans le but le programme suivant:

Programme.

Arrivée des trains et autos postales à St. Moritz

d'après l'horaire d'été 1929.

Chemins de fer rhétiques venant de Coire:

8²⁷, 10²², **12²⁰** (Express de l'Engadine ne circulant que le mardi, le jeudi et le samedi, avec des voitures de 1^{re} classe seulement), 13²⁵, 13⁴⁰, 15⁰⁵, 17¹⁰, 17⁵⁵, 18⁴⁵, 18⁵⁷, 20⁴⁵, 22⁵⁰.

Chemins de fer rhétiques venant de la Basse-Engadine:

8⁰⁴, 10⁴⁵, 12⁰⁶ (seulement le dimanche et jours fériés), 12³¹ (seulement jours ouvrables), 13³², 15⁴², 17¹⁰, 19³⁵, 22⁵⁰.

Chemins de fer de la Bernina venant du Val Puschlav:

7⁴⁰, 9³⁰, 10³², 11⁴⁵, 12³⁵, 14²⁴, 15⁰³, 16⁰¹, 16⁵⁴, 17¹⁷, 17⁵⁰, 18¹⁰, 18²⁷, 19¹⁰.

Automobiles postales: de Coire par le Julier: 12⁴⁰, 16³⁰;

du Bergell (Chiavenna) par Maloja: 9⁵⁵, 14³⁵, 17⁵³;

seulement de Maloja: 7³⁸, 20⁴¹.

Remarques.

- a) L'arrivée des trains locaux et des autos postales des environs de St. Moritz n'est pas indiquée ici.
- b) Les trains directs soumis à la taxe d'express sont marqués en chiffres gras.
- c) A l'exception de l'express d'Engadine, tous les trains cités des Chemins de fer rhétiques comprennent aussi des voitures de 3^e classe.
- d) Tous les trains du Chemin de fer de la Bernina ont des voitures de 2^e et 3^e classe.
- e) Pour d'autres détails concernant les départs et arrivées de et à St. Moritz en juillet, consulter l'horaire d'été 1929 complet.

Samedi, 6 juillet 1929.

15 h : Assemblée générale de l'U. C. S. dans la Salle de Commune, au collège; voir l'ordre du jour.

Pour les dames. Rendez-vous sur la place de la Poste, départ en funiculaire pour Chantarella, promenade à la Suvretta, rafraîchissements, retour à St. Moritz à pied ou en auto postale, à volonté. (Si le mauvais temps s'oppose à cette excursions, un autre programme sera communiqué le jour même.)

env. 17 h : Remise des diplômes aux jubilaires, en présence des dames.

19 h 15 : Banquet de l'U. C. S. et des ses invités au Grand Hôtel St. Moritz.
(précises)

dès 21 h 15 : Réception des autres membres de l'A. S. E. et soirée récréative au Grand-Hôtel St. Moritz.

Dimanche, 7 juillet 1929.

9 h : Assemblée générale de l'A. S. E. dans la Salle de Commune, au collège; voir l'ordre du jour.

Pour les dames : Rendez-vous sur la place de la Poste, départ pour Muottas-Muraigl en passant par Punt Muraigl, rafraîchissements, retour vers 13 h.
(Si le mauvais temps s'oppose à cette excursion, un autre programme sera communiqué le jour même.)

Dîner dans les hôtels, à volonté.

Après-midi : Promenades et excursions dans les environs de St. Moritz, suivant propositions du comité d'organisation; en cas de mauvais temps, visite du musée de l'Engadine et du musée Segantini.

19 h : Banquet de l'A. S. E. et de ses invités, puis soirée récréative, à l'Hôtel Victoria, St. Moritz-les-Bains (tramway).

Lundi, 8 juillet 1929, excursions.

- a) Départ avec le Chemin de fer de la Bernina pour Alp Grüm et le val Puschlav; visites des centrales de la S. A. Kraftwerke Brusio: Palü, Cavaglia et Campocologno. Lunch à l'Hôtel Le Prese.
- b) Course en automobile à Soglio dans le Bergell et retour; lunch à l'Hôtel Maloja-Palace.
- c) Au choix, trajets en funiculaire Muottas-Muraigl, St. Moritz-Chantarella et Chantarella-Corviglia.
(L'horaire exact des excursions a) et b) sera communiqué ultérieurement.)

Renseignements divers.**I. Réductions consenties par les entreprises de transport :**

- a) Sur présentation de la carte de fête, les *Chemins de fer rhétiques* accordent pour le trajet Coire-St. Moritz et retour, les 5 et 6 juillet, des billets du dimanche valables exceptionnellement jusqu'au 9 juillet inclusivement.
- b) La réduction offerte par le *Chemin de fer de la Bernina* se traduit par le prix réduit du coupon No. 3 de la carte de fête.
- c) Au sujet des avantages accordés par les *funiculaires*, voir les coupons Nos. 7, 8 et 9 de la carte de fête.

- d) La carte de fête donne droit au trajet gratuit sur le *tramway* de St. Moritz (Place de la Poste jusqu'à St. Moritz-les-Bains), du 6 au 8 juillet.
- II. *Visites locales*: Du 6 juillet au matin jusqu'au 8 juillet au soir, sur présentation de la carte de fête, les participants ont libre entrée dans la centrale électrique de St. Moritz à la chute de l'Inn (sortie du lac), au musée de l'Engadine (10–12, 14.30–17 h) et au musée Segantini (10–12, 14.30–17 h).
- III. *Hôtels*: Des prix spéciaux pour logement d'une nuit avec petit déjeuner, pourboire non compris, ont été convenus avec les hôtels dont la liste est jointe au présent Bulletin.
Le comité d'organisation se réserve des changements éventuels dans l'attribution des logements.
- IV. *La carte de fête* comprendra les coupons suivants:
- | | |
|--|-----------|
| <i>Coupon No. 1</i> : Banquet de l'U. C. S., samedi soir, avec café, sans vin | frs. 9.– |
| <i>Coupon No. 2</i> : Banquet de l'A. S. E., dimanche soir, avec café, sans vin | frs. 8.– |
| <i>Coupon No. 3</i> : Trajet par train spécial du Chemin de fer de la Bernina: Campocologno et retour | frs. 5.– |
| <i>Coupon No. 4</i> : Lunch à l'Hôtel Le Prese | frs. 5.– |
| <i>Coupon No. 5</i> : Course en automobile jusqu'à Soglio et retour | frs. 20.– |
| <i>Coupon No. 6</i> : Lunch à l'Hôtel Maloja-Palace | frs. 5.– |
| <i>Coupon No. 7</i> : Donne droit à un trajet gratuit, aller et retour, sur le funiculaire Muottas-Muraigl. | |
| <i>Coupon No. 8</i> : Donne droit à un trajet gratuit, aller et retour, sur le funiculaire St. Moritz-Chantarella. | |
| <i>Coupon No. 9</i> : Donne droit à un trajet gratuit, aller et retour, sur le funiculaire Chantarella-Corviglia. | |
| <i>Coupon No. 10</i> : Donne droit à une entrée gratuite au Musée de l'Engadine. | |
| <i>Coupon No. 11</i> : Donne droit à une entrée gratuite au Musée Segantini. | |

Remarque:

Pour les banquets des 6 et 7 juillet et pour les lunches du 8 juillet, les prix s'entendent avec taxes de vestiaire et pourboires compris.

- V. Le *paiement de la carte de fête* doit avoir lieu en même temps que l'inscription, par versement au compte de chèques postaux X/192: Service électrique de la Commune de St. Moritz.
- VI. Le *bureau de renseignements et de logements* se trouve sur la place de la Poste, au bureau du Service électrique de la Commune de St. Moritz, 1^{er} étage; il est ouvert samedi de 11 à 20 h et dimanche de 9 à 15 h.
- VII. Les *lettres et télégrammes* portant l'adresse supplémentaire: „Assemblées électricité“ seront transmis promptement aux destinataires.

**Au nom de la Commune de St. Moritz,
du Service électrique de St. Moritz,
et des Comités de l'A. S. E. et de l'U. C. S.:**

*Secrétariat général
de l'A. S. E. et de l'U. C. S.*

Association Suisse des Electriciens

ORDRE DU JOUR

de la 44^e assemblée générale ordinaire de l'A. S. E.

Dimanche, le 7 juillet 1929, à 9 h
à St. Moritz, Salle de Commune

- 1^o Nomination de deux scrutateurs.
- 2^o Approbation du procès-verbal de la 43^e assemblée, du 17 juin 1928, à Baden¹⁾.
- 3^o Approbation du rapport du comité sur l'année 1928⁵⁾; approbation des comptes pour 1928⁵⁾: compte de l'A.S.E., fonds de l'A.S.E. et compte de l'immeuble de l'A.S.E.; rapport des vérificateurs des comptes et propositions du comité.
- 4^o Approbation du rapport des Institutions de contrôle de l'A.S.E. sur l'année 1928²⁾ et compte des Institutions de contrôle²⁾; rapport des vérificateurs des comptes et propositions de la commission d'administration. Communications concernant le fonds de prévoyance du personnel des Institutions de contrôle.
- 5^o Budgets pour 1930⁵⁾: de l'A.S.E. et de l'immeuble de l'A.S.E.; propositions du comité.
- 6^o Budget des Institutions de contrôle pour 1930⁵⁾; propositions de la commission d'administration.
- 7^o Fixation des cotisations des membres de l'A.S.E. pour 1930, conformément à l'art. 6 des statuts; proposition du comité.
- 8^o Rapport sur l'activité et les comptes du Secrétariat général en 1928³⁾, approuvé par la commission d'administration.
- 9^o Budget du Secrétariat général pour 1930⁵⁾, approuvé par la commission d'administration.
- 10^o Rapport du Comité Electrotechnique Suisse (C.E.S.) pour 1928³⁾.
- 11^o Rapport et compte de la Commission de corrosion pour 1928 et budget pour 1930⁴⁾.
- 12^o Rapport et compte du Comité Suisse de l'Eclairage (C.S.E.) pour 1928 et budget pour 1929⁴⁾.
- 13^o Nominations statutaires (art. 11 des statuts):
 - a) de 3 membres du comité,
 - b) de 2 vérificateurs des comptes et de 2 suppléants.
- 14^o Nomination d'un membre honoraire.
- 15^o Choix du lieu de la prochaine assemblée ordinaire.
- 16^o Divers; propositions des membres.
- 17^o Conférence de M. F. Rutgers, professeur à l'Ecole polytechnique Royale du Caire:
„Gegenwärtiger Stand der Elektrifizierung in Aegypten und Aussichten für die Zukunft“.
- 18^o Conférence de M. F. Grieb, ingénieur, Baden:
„Mittel zur Verbesserung des $\cos \varphi$ “.

Pour le comité de l'A. S. E.,

Le président: Le secrétaire général:
(sig.) *J. Chuard.* (sig.) *F. Largiadèr.*

¹⁾ Voir Bulletin A. S. E. 1928, No. 15.

²⁾ Voir Bulletin A. S. E. 1929, No. 7.

³⁾ Voir Bulletin A. S. E. 1929, No. 9.

⁴⁾ Voir Bulletin A. S. E. 1929, No. 10.

⁵⁾ Voir Bulletin A. S. E. 1929, No. 11.

Association Suisse des Electriciens (A. S. E.).

—
*Rapport*du Comité à l'assemblée générale
sur l'année 1928.

Comité: J. Chuard-Zurich, président; A. Zaruski-St-Gall, vice-président; E. Baumann-Berne, A. Calame-Baden, H. Egli-Seebach, E. Payot-Bâle, F. Schönenberger-Oerlikon, Dr. K. Sulzberger-Zurich, A. Wæber-Fribourg; secrétaire général: F. Largiadèr.

Le Comité a tenu trois séances.

Au sujet de l'activité et des comptes des *Institutions de contrôle de l'A. S. E.* en 1928, qui embrassent un champ de travail important et très étendu de l'A. S. E., nous renvoyons au rapport de la commission d'administration de l'A. S. E. et de l'U. C. S., Bulletin 1929, No. 7, page 204 et suiv. Nous tenons à renouveler ici l'expression de notre contentement de ce que la situation financière des I. C. a continué à s'améliorer l'an passé, grâce aux efforts des délégués et des ingénieurs en chef, comme aussi grâce aux conditions économiques plus favorables de notre pays.

Les questions de nature économique intéressant les centrales, membres de l'A. S. E. également, sont portées à leur connaissance par le rapport annuel du Comité U. C. S., dans ce Bulletin-ci.

L'A. S. E. a tenu une assemblée générale ordinaire le 17 juin à Baden. Le Bulletin 1928, No. 15 en a rendu compte, page 495 et suiv.; le procès-verbal y figure également, page 503 et suiv.

Commissions de l'A. S. E.

1^o *Comité Electrotechnique Suisse, C. E. S.* (Comité national de la «Commission Electrotechnique Internationale», C. E. I.); président: M. E. Huber-Stockar-Zurich. Rapport sur l'activité du C. E. S. en 1928 au Bulletin 1929, No. 9, page 279 et suiv.

2^o *Comité Suisse de l'Eclairage, C. S. E.* (Comité national de la «Commission Internationale de l'Eclairage», C. I. E.); président: M. A. Fillion-Genève. Ce Comité comprend non seulement des délégués de l'A. S. E., mais aussi de l'U. C. S., du Bureau fédéral des Poids et Mesures, de la Société Suisse des Ingénieurs et des Architectes et de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux. Voir le rapport sur l'activité du C. S. E. en 1928 au Bulletin 1929, No. 10, page 315 et suiv.

3^o *Comité national suisse pour la Conférence internationale des Grand réseaux électriques à haute tension.* Le Comité national suisse lui-même n'a pas tenu de séance en 1928. Mais son président, M. Perrochet, a maintenu le contact, tant par correspondance que par des démarches personnelles, avec les membres du Comité, le secrétariat général de l'A. S. E. et les participants suisses habituels aux conférences de Paris, en cherchant à en recruter de nouveaux, pour assurer une représentation importante de notre pays et provoquer plusieurs rapports à la prochaine session de 1929 (6 au 15 juin).

En revanche, un «Comité restreint», élu parmi les personnes de notre pays qui avaient offert leur collaboration au «Comité des interrupteurs à huile», constitué à Paris en 1927, s'est occupé activement de mener à chef l'enquête internationale concernant les interrupteurs à huile. Ce Comité, présidé par M. Perrochet, a élaboré une circulaire détaillée, accompagnant un questionnaire précis, qui furent adressés en février à environ 130 personnes, associations techniques, centrales d'électricité ou établissements industriels d'Europe et d'Amérique. Le Comité restreint s'est occupé ensuite, à partir du mois de juillet, de dépouiller les réponses reçues et d'en résumer les résultats fondamentaux dans un rapport qui sera présenté à la session 1929 de la Conférence des Grand Réseaux, à Paris. La préparation, l'exécution et le dépouillement d'une enquête de cette envergure représente un travail considérable, auquel tous les membres du Comité, MM. Perrochet, Dutoit, Hug, Kopeliovitch, Rutgers et K. Sulzberger, puis M. Puppikofer après le départ de M. Rutgers, ont apporté sans marchander leur collaboration éclairée.

Le Comité national suisse, composé jusqu'ici de MM. Perrochet, Bauer et Thut, s'est complété par l'entrée d'un nouveau membre, M. Dutoit, chef d'exploitation des usines électriques d'Oltén-Aarbourg, et en s'adjoignant comme secrétaire M. Bourquin, ingénieur au secrétariat général de l'A. S. E.

4^o *Commission de la «Fondation Denzler»;* président: M. J. Chuard-Zurich. A la suite du concours ouvert au sujet de la protection des réseaux contre les surintensités (voir Bulletin 1927, No. 6, page 405 et suiv.), aucune solution n'est arrivée jusqu'au délai prévu, soit le 30 juin 1928. Par conséquent, sur la proposition de la «Commission Denzler», le Comité A. S. E. a remis au concours la même question, en prolongeant le délai jusqu'au 30 juin 1930; nous renvoyons à ce propos au Bulletin 1928, No. 20, pages 678 et 679.

5^o *La Commission pour questions d'enseignement* et

6^o *la Commission des paratonnerres* n'ont pas eu de séances en 1928.

Le Comité de l'A. S. E. exprime ses remerciements à tous les membres de ces diverses commissions, pour leur collaboration désintéressées.

7^o Quant aux *commissions mixtes* de l'A. S. E. et de l'U. C. S., où s'est concentrée de nouveau l'activité principale, nous renvoyons au rapport du secrétariat général, Bulletin 1929, No. 9, page 272 et suiv. Le travail de ces commissions intéresse tout particulièrement l'A. S. E., parce qu'il s'agit de l'élaboration de prescriptions, normes et directives, importantes pour les centrales.

Le *Comité national suisse de la Conférence mondiale de l'Energie* (président: M. Ed. Tissot-Bâle) s'est modifié en 1928 à la suite de la retraite de MM. H. Buchli, A. Calame et J. M. Lüchinger, et de l'entrée de MM. J. Cochand de la maison Sulzer frères, M. Kuntschen, chef de section au Service fédéral des Eaux, Ad. Meyer

de la maison Brown, Boveri & Cie. et M. Ritter, professeur à l'Ecole polytechnique fédérale. Voir sa composition actuelle à l'annuaire de l'A. S. E. 1929, page 8.

Le Comité a tenu une séance en 1928; il a adopté le rapport annuel pour 1927, et des projets de formulaires avec commentaires pour le bureau central de Londres, qui devront permettre d'établir une statistique des forces hydrauliques du globe sur une base comparable. Il a pris connaissance ensuite du programme de la 2^e session spéciale de la Conférence mondiale de l'Energie, qui eut lieu à Londres en automne, et désigna comme délégués officiels MM. Ed. Tissot, Ad. Meyer et H. F. Zangger. MM. Tissot et Zangger prirent part en outre aux séances du Comité exécutif international, qui se tinrent à Londres en même temps.

Relations avec des associations ou administrations suisses.

Union Suisse des Installateurs-Electriciens (U. S. I. E.). En 1928 nous n'avons pas été en contact direct avec cette association, dont l'assemblée annuelle, comme celle de l'A. S. E., se déroula dans un cadre plus simple que de coutume, sans que d'autres sociétés y aient été invitées. En revanche, des délégués de l'U. S. I. E. collaborèrent aux travaux de la commission des normes de l'A. S. E. et de l'U. C. S. De même des représentants ont prêté leur concours à la commission qui élaborera les nouvelles prescriptions sur les installations électriques intérieures, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1928. Cependant, des questions de nature économique, comme par exemple celle concernant les lampes à incandescence, ont conduit à des pourparlers entre l'U. C. S. et l'Union des installateurs.

Les questions de corrosion, traitées ailleurs, nous ont fourni comme d'habitude l'occasion de relations amicales avec la *Direction générale des Télégraphes*, l'*Union d'entreprises suisses de transport* et la *Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux*.

À notre assemblée générale de Baden, la Direction générale des télégraphes était représentée par M. E. Trechsel, chef de section. Nous avons reçu des invitations pour la conférence d'automne de l'Union d'entreprises suisses de transport à St-Moritz et pour l'assemblée générale de la Société suisse de l'industrie du gaz et des eaux à Lausanne. Notre secrétaire général, M. Largiadèr, représenta l'A. S. E. à la première, M. A. Wæber, ingénieur en chef des Entreprises électriques fribourgeoises, à la seconde.

Nous entretenons des rapports réguliers avec la *Société suisse des Ingénieurs et des Architectes* (S. I. A.), par le fait qu'elle est représentée comme nous au Comité Suisse de l'Eclairage.

L'A. S. E. et l'U. C. S. sont membres de la *Société suisse pour l'industrie et le commerce*, dont Zurich est le Vorort. Comme de coutume, le secrétariat général a collaboré à son rapport général en rédigeant le chapitre relatif à la production et à la distribution d'énergie électrique. De son côté, cette corporation remet à notre secrétariat, à l'usage des membres de l'A. S. E.,

tous ses rapports, circulaires et procès-verbaux des assemblées de délégués et des séances de la Chambre suisse du commerce. A l'assemblée ordinaire des délégués, à Zurich, l'A. S. E. était représentée par son secrétaire général, l'U. C. S. par son secrétaire économique.

L'année 1928 enregistra une collaboration très active de l'A. S. E. avec le Bureau de normalisation de l'*Union Suisse de Normalisation (U. S. N.)*, dont elle est membre. En sa qualité d'office national central en matière de normalisation, ce Bureau a rendu déjà de fréquents services à l'A. S. E., en l'orientant sur des travaux faits à l'étranger et en lui procurant entre autres aussi des normes étrangères.

Le Bureau de l'U. S. N. s'est fait souvent représenter aux séances de la commission des normes de l'A. S. E. et de l'U. C. S. quand celle-ci traitait les interrupteurs et les prises de courant. A son tour, l'A. S. E. s'est toujours fait représenter aux séances du Bureau de normalisation s'il s'agissait d'arrêter les dimensions des prises de courant. La fixation des dimensions des prises de courant est en relation étroite avec les normes de l'A. S. E. pour interrupteurs et prises de courant, parce que l'A. S. E. veut déclarer que les normes de l'U. S. N. fixant les dimensions font partie intégrante de ses propres normes. Ce travail a nécessité de nombreux essais de la part des maisons de construction, comme aussi de celle de l'A. S. E.

Relations avec des associations étrangères.

En 1928, l'A. S. E. a été invitée à participer aux assemblées annuelles des associations suivantes: Verband Deutscher Elektrotechniker à Berlin, Vereinigung der Elektrizitätswerke à Vienne, Tschechoslovakischer Elektrotechnischer Verein à Brünn et Associazione Elettrotecnica Italiana à Gènes. L'A. S. E. renonça à envoyer une délégation à ces assemblées, surtout parce qu'elle n'adressa elle-même, exceptionnellement, pas d'invitation aux associations amies, afin de simplifier autant que possible sa propre assemblée.

En outre quelques-unes de ces assemblées coïncidèrent avec la nôtre; pour d'autres, l'invitation arriva si peu de temps avant, qu'il n'eût plus été possible de désigner une délégation.

Mutations: Voici l'état actuel des membres de l'A. S. E.:

	Membres hono-raires	Autres membres individ.	Membres étudiants	Membres collec-tifs	Total
Nombre le 1 ^{er} janvier 1928	7	1101	25	735	1868
Décès et démissions	—	44	—	20	64
	7	1057	25	715	1804
Entrées en 1928. . .	—	99	31	12	142
Membres étudiants devenus membres individuels	—	+14	-14	—	—
Etat le 31 déc. 1928 . . .	7	1170	42	727	1946

Finances. Le compte de l'A. S. E., publié ci-après, accuse fr. 87 510.67 de recettes, y compris le solde de l'année précédente (fr. 2597.47), et fr. 81 166.67 de dépenses, soit un excédent de recettes de fr. 6344.—. Nous proposons de consacrer fr. 5000.— à l'amortissement de l'immeuble et de reporter fr. 1344.— à compte nouveau. Le total du bilan au 31 décembre 1928 s'élève à fr. 241 270.21.

Au compte de l'A. S. E. est joint le compte d'exploitation de l'immeuble, avec bilan spécial. Ce compte accuse fr. 70 208.81 de recettes, y compris le solde de l'année précédente (francs 3625.96), et fr. 63 866.85 de dépense, soit un excédent de recettes de fr. 6341.96. Le bilan se monte à fr. 1 178 408.96 au 31 décembre 1928. Conformément à la décision du comité, du 9 mai 1925, l'A. S. E. bonifie à l'immeuble les intérêts des versements à fonds perdu, francs 49 950.— au 4 %, et les autres sommes au taux de la banque.

Nous proposons de consacrer fr. 5000.— à l'amortissement et de reporter fr. 1341.96 à compte nouveau.

Les fonds de l'A. S. E. administrés séparément, soit le Fonds Denzler et le Fonds de la commission d'étude, se présentent comme suit, d'après la page 348 du présent Bulletin:

Fonds de la com-	Décembre 1928	Décembre 1927	Accroissement
mission d'étude	4 642.65	4 351.55	291.10
Fonds Denzler	37 293.85	35 577.75	1716.10

Le Fonds Denzler n'a pas encore été mis à contribution jusqu'à fin 1928.

Zurich, le 21 mars 1929.

Pour le comité
de l'Association Suisse des Electriciens:
Le président: Le secrétaire général:
(sig.) J. Chuard. (sig.) F. Largiadér.

A. S. E.

Compte de l'année 1928.

	Budget fr.	Compte fr.
<i>Recettes:</i>		
Solde de l'année précédente	—	2 597.47
Cotisations des membres	65 000.—	70 007.45
Intérêts actifs fr. 9 319.40		
Intérêts passifs „ 4 413.65	4 500.—	4 905.75
Subvention de la Caisse nationale suisse d'accidents	10 000.—	10 000.—
	79 500.—	87 510.67
<i>Dépenses:</i>		
Cotisations à d'autres associations	3 600.—	3 680.—
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.	59 500.—	59 500.—
Subvention aux frais d'exploitation de la Station d'essai des matériaux	10 000.—	10 000.—
Impôts (y compris les impôts pour les institutions de contrôle)	1 600.—	2 643.05
Divers	4 800.—	5 343.62
Excédent de recettes	—	6 344.—
	79 500.—	87 510.67

Bilan au 31 décembre 1928.

		fr.			fr.
<i>Actif:</i>			<i>Passif:</i>		
Valeurs:	fr.		Capital		73 588.52
Valeurs au 31 déc. 1927	128 960.—		Réserves pour des pertes sur		
Bénéfice sur les cours	1 180.—	130 140.—	les cours		1 999.—
Débiteurs		22 092.90	Créditeurs:	fr.	
Banque:			U. C. S.	20 000.—	
Compte courant . . .	43 697.50		Immeuble	108 408.96	
Dépôt à terme . . .	40 000.—	83 697.50	Secrétariat général . .	6 022.94	
Chèques postaux . . .		5 115.58	Divers	24 906.79	159 338.69
Caisse		224.23	Compte des profits		
			et pertes:		
			Solde		6 344.—
Valeurs pour caution-			Cautionnements . . .	10 000.—	
nements	10 000.—				
		<u>241 270.21</u>			<u>241 270.21</u>

Fonds pour une commission d'études.

			fr.
<i>Recettes:</i>			
1928	1 ^{er} janvier	Solde	4 351.55
	31 décembre	Intérêts	193.10
		Bénéfices sur les cours	100.—
			<u>4 644.65</u>
<i>Dépenses:</i>			
	31 décembre	Frais de Banque	2.—
Etat au 31 décembre 1928			<u>4 642.65</u>

Fonds Denzler.

			fr.
<i>Recettes:</i>			
1928	1 ^{er} janvier	Solde	35 577.75
	31 décembre	Intérêts	1 601.30
		Bénéfices sur les cours	130.—
			<u>37 309.05</u>
<i>Dépenses:</i>			
	31 décembre	Frais de Banque	15.20
Etat au 31 décembre 1928			<u>37 293.85</u>

Immeuble de l'A. S. E.
Compte d'exploitation pour l'année 1928.

	Budget fr.	Compte fr.
<i>Recettes :</i>		
Solde de l'année précédente	—	3 625.96
Loyer du Secrétariat général	10 500.—	10 500.—
Loyer de l'Inspectorat des installations à fort courant	11 250.—	11 250.—
Loyer de la Station d'essai	20 000.—	20 000.—
Loyer de la Station d'étalonnage	18 700.—	18 700.—
Loyer du concierge	1 000.—	1 000.—
Loyer de l'Administration des téléphones	2 200.—	2 200.—
Intérêts de compte courant et de versements à fonds perdu	2 600.—	2 932.85
	66 250.—	70 208.81
<i>Dépenses :</i>		
Intérêts de la 1 ^{re} hypothèque	24 412.50	24 281.25
Intérêts des obligations à 3 ^o / _o	8 880.—	8 880.—
Intérêts des obligations à 5 ^o / _o	13 035.—	13 030.—
Assurance contre l'incendie et la responsabilité civile	650.—	639.10
<i>Taxes :</i>		
Impôt immobilier, taxe de vidange, taxe pour l'enlèvement des boues et des balayures, taxe pour l'eau	1 200.—	1 188.—
Versement au compte d'amortissement	12 000.—	12 000.—
Entretien de l'immeuble, travaux supplémentaires, convention avec la Société fiduciaire représentant les obligataires; divers	6 072.50	3 848.50
Excédent des recettes, y compris le solde de l'année précédente	—	6 341.96
	66 250.—	70 208.81

Bilan au 31 décembre 1928.

<i>Actif:</i>	fr.	<i>Passif:</i>	fr.
Immeuble	1 070 000.—	Amortissements	91 650.—
Avoir suivant le bilan de l'A. S. E.	108 408.96	Versements à fonds perdu	49 950.—
		Hypothèque de la Banque cantonale zurichoise	460 000.—
		Obligations hypothécaires 3 ^o / _o	296 000.—
		Obligations hypothécaires 5 ^o / _o	260 600.—
		Coupons d'obligations échus	13 867.—
		Solde	6 341.96
	1 178 408.96		1 178 408.96

A. S. E.

Budget pour l'année 1930.

	fr.
<i>Recettes :</i>	
Cotisations des membres	70 000.—
Intérêts	5 000.—
Indemnité de la Caisse nationale suisse d'assurance accidents, à Lucerne	10 000.—
	85 000.—
<i>Dépenses :</i>	
Cotisations à d'autres associations	3 600.—
Subvention ordinaire au Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S.	61 000.—
Subvention aux frais d'exploitation de la Station d'essai des matériaux	10 000.—
Impôts (y compris les impôts pour les Institutions de contrôle)	3 000.—
Divers et imprévu	7 400.—
	85 000.—

Immeuble de l'A. S. E.**Budget pour l'année 1930.***Capital investi:*

1 ^{re} hypothèque de la Banque cantonale zurichoise	fr.	455 000.—
Obligations à 3%	"	296 000.—
Obligations à 5%	"	260 600.—
Autres capitaux	"	58 400.—
	fr.	1 070 000.—

	fr.
<i>Recettes:</i>	
Loyer du Secrétariat général	10 500.—
Loyer de l'Inspectorat des installations à fort courant	11 250.—
Loyer de la Station d'essai des matériaux	21 600.—
Loyer de la Station d'étalonnage	17 100.—
Loyer du concierge	1 000.—
Loyer de l'Administration des téléphones	2 200.—
Intérêts de compte-courant et de versements à fonds perdu	2 850.—
	66 500.—
<i>Dépenses:</i>	
Intérêts à payer sur la 1 ^{re} hypothèque à 5 ¹ / ₄ %	23 887.50
Intérêts à payer sur les obligations à 3%	8 880.—
Intérêts à payer sur les obligations à 5%	13 030.—
Taxes:	
Assurances contre l'incendie et la responsabilité civile	650.—
Impôt immobilier, taxe de vidange, taxe pour enlèvement des balayures, taxe pour l'eau	1 200.—
Versement au compte d'amortissement	12 000.—
Entretien de l'immeuble, travaux supplémentaires, convention avec la Société fiduciaire représentant les obligataires, divers et imprévu	6 852.50
	66 500.—

Institutions de Contrôle de l'A. S. E.**Budget pour l'année 1930.**

	Total	Inspectorat	Station d'essai des matériaux	Station d'étalonnage
<i>Recettes:</i>				
Montant des abonnements:				
a) Stations centrales	133 000.—	100 000.—	3 000.—	30 000.—
b) Installations isolées	78 000.—	78 000.—	—	—
Taxes pour l'essai des appareils, réparations et expertises	216 500.—	500.—	84 000.—	132 000.—
Section des achats de l'U. C. S.	30 000.—	—	30 000.—	—
Subventions	24 000.—	—	24 000.—	—
Contribution fédérale à l'Inspectorat	90 000.—	90 000.—	—	—
Recettes diverses	9 500.—	500.—	6 000.—	3 000.—
Total fr.	581 000.—	269 000.—	147 000.—	165 000.—

	Total	Inspectorat	Station d'essai des matériaux	Station d'étalonnage
<i>Dépenses.</i>				
Indemnité à payer au Secrétariat général	16 000.—	7 000.—	3 600.—	5 400.—
Appointements	349 400.—	176 000.—	75 000.—	98 400.—
Frais de voyage	44 400.—	42 000.—	1 200.—	1 200.—
Caisse de pension, assurances	29 400.—	13 500.—	7 500.—	8 400.—
Loyer des locaux	51 700.—	13 000.—	21 600.—	17 100.—
Autres dépenses pour les locaux (éclair., chauffage, nettoyage)	9 000.—	3 000.—	3 300.—	2 700.—
Courant électr. pour l'exploitation . .	6 900.—	—	4 200.—	2 700.—
Matériel	13 200.—	—	6 600.—	6 600.—
Frais de bureau	20 900.—	12 500.—	3 600.—	4 800.—
Frais divers (réparations, outils, petits achats, etc.)	12 600.—	—	4 500.—	8 100.—
Mobilier, outillage, instruments ¹⁾ . .	14 900.—	2 000.—	8 100.—	4 800.—
Intérêts	300.—	—	300.—	—
Versement au fonds de renouvellement	12 300.—	—	7 500.—	4 800.—
Total fr.	581 000.—	269 000.—	147 000.—	165 000.—

¹⁾ Pour la station d'essai et la station d'étalonnage, seulement la somme nécessaire à l'amortissement.

Propositions du comité de l'A. S. E. à l'assemblée générale du 7 juillet 1929 à St-Moritz.

N° 2 de l'ordre du jour:

Le procès-verbal de la 43^e assemblée générale du 17 juin 1928 à Baden (voir Bulletin 1928, n° 15, page 503) est approuvé.

N° 3 de l'ordre du jour:

a) Sont approuvés, en donnant décharge au comité: le rapport du comité (page 345)¹⁾ et le compte de l'A. S. E. pour 1928 (page 347), le bilan au 31 décembre 1928 (page 348), les comptes du fonds Denzler et du fonds de la commission d'étude (page 348), le compte d'exploitation de l'immeuble pour 1928 et le bilan au 31 décembre 1928 (page 349).

b) L'excédent de recettes de l'Association, soit fr. 6344.—, est utilisé comme suit: fr. 5000.— comme amortissement de l'immeuble et fr. 1344.— reportés à compte nouveau.

c) De l'excédent de recettes de fr. 6341.96, fr. 5000.— sont consacrés au compte d'amortissement, et fr. 1341.96 reportés à compte nouveau.

N° 4 de l'ordre du jour:

a) Sont approuvés, en donnant décharge à la commission d'administration: le rapport des institutions de contrôle de l'A. S. E. sur l'exercice 1928 (voir Bulletin 1929, n° 7, page 204 et suiv.), présenté par la commission d'administration, le compte pour 1928 et le bilan au 31 décembre 1928 (voir Bulletin 1929, n° 7, pages 214 et 215).

b) L'excédent de recettes de fr. 2081.43 est reporté à compte nouveau, avec le solde de l'année précédente.

¹⁾ Quand le numéro du Bulletin n'est pas indiqué, il s'agit du présent numéro.

N° 5 de l'ordre du jour:

Le budget de l'A. S. E. (page 349) et celui de l'immeuble (page 350) pour l'année 1930 sont approuvés.

N° 6 de l'ordre du jour:

Le budget des institutions de contrôle pour 1930 (page 350) est approuvé.

N° 7 de l'ordre du jour:

Conformément à l'article 6 des statuts, les cotisations des membres pour l'année 1930 sont fixées comme suit:

I. Membres individuels	fr. 15.—
II. Membres étudiants	» 9.—
III. Membres collectifs avec un capital	
	fr. fr. fr.
de moins de 50 000.—	30.—
de 50 000.— à 250 000.—	45.—
de 250 000.— à 1 000 000.—	85.—
de 1 000 000.— à 5 000 000.—	150.—
de 5 000 000.— à 10 000 000.—	250.—
de plus de 10 000 000.—	350.—

N° 8 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du secrétariat général pour l'année 1928 (voir Bulletin 1929, n° 9, page 272), approuvés par la commission d'administration.

N° 9 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du budget du secrétariat général pour l'année 1930 (page 352), approuvé par la commission d'administration.

N° 10 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport du Comité Electrotechnique Suisse (C. E. S.) sur l'année 1928 (voir Bulletin 1929, n° 9, page 279 et suiv.).

N° 11 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et des comptes de la commission permanente de corrosion pour l'année 1928 et du budget pour 1930 (voir Bulletin 1929, n° 10, page 311 et suiv.).

N° 12 de l'ordre du jour:

L'assemblée générale prend connaissance du rapport et du compte du Comité Suisse de l'Éclairage (C. S. E.) pour l'année 1928 et du budget pour 1929 (voir Bulletin 1929, n° 10, page 315 et suiv.).

N° 13 de l'ordre du jour:

a) Nomination de trois membres du comité; conformément à l'art. 14 des statuts, le mandat expire au 31 décembre 1929 pour Messieurs:

A. Calame, ingénieur en chef, Baden;

D^r K. Sulzberger, Zurich;

A. Zaruski, directeur, St-Gall.

Ces personnes se représentent aux suffrages des membres de l'A. S. E.

b) Nomination de deux vérificateurs des comptes et de deux suppléants: Le comité propose de réélire les vérificateurs actuels, MM. G. A. Borel, Cortaillod, et J. E. Weber, Baden, ainsi que leurs suppléants, MM. A. Pillonel, Lausanne, et U. Winterhalter, Zurich.

(Traduction)

Rapport et proposition des vérificateurs des comptes de l'A. S. E. à l'assemblée générale du 7 juillet 1929 à St. Moritz. Conformément au mandat que nous a confié l'assemblée générale de l'Association Suisse des Electriciens à Baden, nous avons examiné aujourd'hui les comptes annuels de l'Association Suisse des Electriciens et de ses Institutions, arrêtés au 31 décembre 1928.

Notre travail a été facilité par un rapport détaillé de la Société fiduciaire suisse et par les renseignements précis et complets que nous a fournis le comptable M. Rüeegg. Nous avons comparé les sommes portées dans les comptes d'exploitation et au bilan avec les inscriptions au grand-livre, et constaté en tous points une concordance parfaite. La liste des valeurs est conforme aux certificats de dépôt des banques.

Tous les comptes sont parfaitement en ordre, nous proposons donc à l'assemblée générale de les adopter, en donnant décharge au comité et en adressant des remerciements au comptable.

Zurich, le 7 mai 1929.

(sig.) D^r G. A. Borel.

(sig.) J. E. Weber.

Administration commune et Secrétariat général de l'A. S. E. et de l'U. C. S. Budget pour l'année 1930.

	fr.
<i>Recettes:</i>	
Subvention ordinaire:	
a) de l'A. S. E.	61 000.—
b) de l'U. C. S.	61 000.—
Indemnité des Institutions de contrôle pour la tenue de la caisse et de la comptabilité	16 000.—
Indemnité de la Section des achats pour l'administration, la tenue des livres et de la caisse	10 000.—
Indemnité de la Caisse de pension de centrales suisses d'électricité pour son administration	10 500.—
Vente de publications	19 000.—
Bulletin et annuaire	6 000.—
Statistique des centrales suisses d'électricité	1 500.—
Subvention pour l'impression de la statistique des centrales suisses d'électricité	3 000.—
Travaux payés	18 000.—
	206 000.—
<i>Dépenses:</i>	
Frais d'administration générale	13 000.—
Personnel (à traitement fixe)	115 000.—
Frais de voyage du personnel	4 000.—
Caisse de pension, assurances	8 200.—
Paiement aux collaborateurs	2 000.—
Loyer	10 500.—
Entretien des locaux (éclairage, chauffage, nettoyage, réparations)	3 000.—
Mobilier	400.—
Frais de bureau (matériel de bureau, ports, téléphones, etc.)	10 000.—
Imprimés pour le bureau	1 500.—
Imprimés à vendre	10 000.—
Bulletin et annuaire	19 000.—
Statistique des centrales suisses d'électricité	3 000.—
Bibliothèque	600.—
Indemnité aux Institutions de contrôle pour les essais se rapportant aux travaux spéciaux	4 500.—
Divers et imprévu	1 300.—
	206 000.—